

Droit héritage après avoir changé de nom

Par MAIED

Bonjour,
un enfant reconnu à la naissance par son père biologique,
mais qui à l'âge adulte a été adopté et changé de nom, peut-il prétendre à l'héritage de son père biologique?

Par CToad

Bonjour

Adoption simple ou plénier ? Que dit l'acte de filiation de cet enfant ?
Le nom n'a aucune importance

Par janus2

Bonjour,
Est-ce une adoption simple ou une adoption plénier ?

Par MAIED

Je ne sais pas aucun contact depuis des années.

Par janus2

C'est important car pour une adoption simple, l'enfant hérite de ses 2 familles (biologique et adoptive) alors que dans le cas de l'adoption plénier, l'enfant n'a plus de lien avec sa famille biologique et n'hérite donc que de sa famille adoptive.

Par Rambotte

Bonjour.

C'est l'acte de naissance, avec toutes ses mentions marginale, qu'il faut obtenir.

Par MAIED

Merci pour votre réponse Janus2.